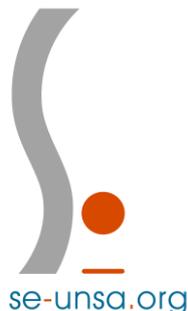


Montpellier, le 24 mars 2017



À Madame la secrétaire générale

Copie à Monsieur L'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

**Objet : Procédure concernant les titulaires de secteurs des nouvelles circonscriptions**

Madame la secrétaire générale,

Comme annoncé en CAPD, certains titulaires de secteurs et certains ZIL ont bien été destinataires d'un courrier de la DSDEN les informant d'un changement de circonscription. Mais contrairement à ce qui a été annoncé en CAPD, le ciblage des personnels impactés ne s'est pas fait en fonction de l'école de rattachement principale des titulaires de secteurs.

Selon la gestion collective du SPE, pour Béziers centre, le choix s'est porté sur les derniers arrivés dans la circonscription de Béziers Ville.

C'est tout à fait regrettable car ces collègues n'ont aucunement été avertis et ne comprennent pas pourquoi, leur école restant dans la future circonscription de Béziers Ville, un courrier leur a été adressé. Alors que dans le même temps, les collègues censés être impactés sont dans l'attente d'un courrier. Ces incessants revirements et manquements à la parole donnée ajoutés au manque d'explications et à la difficulté de joindre les services ternissent une fois de plus l'image de la DSDEN aux yeux de nos collègues.

Le SE-Unsa alerte depuis maintenant plus d'un mois sur la situation des TS et des ZIL sans que la direction départementale ne semble entendre ses inquiétudes. Aujourd'hui, nous nous retrouvons une fois de plus avec une gestion incertaine et dans l'urgence!

Le SE-Unsa vous demande que la procédure explicitée en CAPD soit respectée, les agents ciblés et que les PV envoyés soient vérifiés (des erreurs figurent dans ces documents ayant pourtant un caractère officiel...)

De plus, le SE-Unsa souhaiterait qu'une réponse claire soit donnée à ces personnels :

1. Conservent-ils la possibilité de demander la priorité sur leurs regroupements en cas de transfert ?
2. Conservent-ils leurs points d'ancienneté sur le poste en cas de transfert ? en cas de recours pour demander à rester sur leur circonscription actuelle ?

En vous remerciant pour les réponses claires et rapides que vous pourrez apporter à nos collègues.

**Jean-Robert BIGGIO**  
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34